



VILLE DE
MANSLE-LES-FONTAINES

CANTINE MUNICIPALE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

FICHE D'INSCRIPTION MENSUELLE - MAI 2026

PAIEMENT EXIGE ENTRE LE 20 ET LE 24 AVRIL 2026 (en mairie de 9h00 à 11h30) - Merci de respecter ce délai

SEULS LES REPAS RESERVÉS ET RÉGLÉS SERONT COMMANDÉS

Règlement à l'ordre de : régie cantine et services périscolaires de MANSLE

NOM - Prénom Elève : Classe :

NOM - Prénom Parents :
Adresse : Commune :
Téléphone : domicile : portable : travail :
Adresse mail :

POUR ETRE EFFECTIVE L'INSCRIPTION DOIT ÊTRE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT

MOIS DE : MAI 2026

- repas x 3,30 € =	€		semaine 19				semaine 20				semaine 21				semaine 22				Nb de repas par mois
- repas x 3,70 € =	€	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	
- repas x 4,80 € =	€	1	4	5	7	8	11	12	14	15	18	19	21	22	25	26	28	29	
		Férié				Férié			Férié	Pont					Férié				

A compléter par la régie Cantine

Somme réglée :

Mode de règlement :

Date de règlement :

Pour rappel : Les modifications ne seront prises en compte, que si elles sont signalées en Mairie, selon les conditions du règlement intérieur 2025/2026

- Annulation du repas du lundi et mardi : le vendredi avant 9h30

- Annulation du repas du jeudi et vendredi : le mardi avant 9h30

Menus disponibles sur mansle.fr

RAPPEL TARIFS

- 3,30 € : pour les résidents de Mansle-les-Fontaines, Lonnes et Saint Groux

- 3,70 € : pour les résidents des autres communes

- 4,80 € : pour les repas occasionnels

A, le

La régie Cantine

A, le

Signature des Parents